



6^{ème} RALLYE NATIONAL DE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes V.H.C. coefficient 2

23 et 24 Octobre 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Le 6^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des Monts Dôme reprend l'intégralité de la réglementation du 40^{ème} Rallye National des Monts Dôme, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière.

Il est réservé aux voitures munies d'un Passeport Technique Historique (PTH).

PROGRAMME

- Vérifications Administratives et Techniques samedi 24 Octobre 2009 de 08H00 à 08H45
- Publication des équipages admis au départ samedi 24 Octobre 2009 à 09H00.

Les horaires de départ du Rallye V.H.C. seront déterminés en fonction du nombre de partants au Rallye National, les V.H.C. partant 5 minutes derrière les voitures modernes.

Article. 1 : Organisation

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise les 23 et 24 Octobre 2009, avec le concours des Associations Sportives du Comité Régional Automobile d'Auvergne et avec le patronage des Villes de THIERS et de COURPIERE, le

6^{ème} Rallye National de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION des MONTS DOME

L'A.S.A. DOME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 270 en date du 18/09/2009. Visa du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° N12/09/R en date du 07/09/2009.

Comité d'organisation :

Président : Jacques COURTADON

Membres : François CHASSAGNOL - Jean François CHAZOT - Etienne GARDETTE - Catherine PASTOREK - Jacques PERRON

Secrétariat permanent :

A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Site : www.asadomeforez.com

Tél. 04 73 92 87 19 (HB) - 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

Fax 04 73 90 82 09 - e-mail : domeforez@wanadoo.fr

1.1 Officiels

Idem Rallye National.

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye V.H.C.

1.2 Eligibilité

Le 6^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2010 avec le coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge du Team Rallye VH (GT21 - MICHELIN)
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez.

Article 3 : Concurrents et Pilotes

3.1.5 Toute personne souhaitant participer au 6^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 octobre 2009 minuit :

A.S.A. DOME- FOREZ - 8 bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 25 voitures, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organisateurs **300 euros**
- b) sans la publicité facultative des Organisateurs **600 euros**

Il sera consenti **une remise cumulable de 20 euros** :

- aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ
 - aux équipages dont le pilote est domicilié hors Allier - Cantal - Loire - Hte-Loire et Puy-de-Dôme
- Ce droit d'engagement comprend, pour l'équipage :
- le petit déjeuner de bienvenue le samedi matin, lors des vérifications,
 - le buffet campagnard, lors du passage en parc à Courpière le samedi.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Article 4 : Voitures et Equipement

4.1. - Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, et H1, H2 et I et possédant un Passeport Technique Historique (*).

(*) **PTH en cours** :

Voir tableau de participation éventuelle en fonction de la situation du demandeur - (Réglementation Générale Rallye page 75).

.Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme de série (T)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Course biplace (TSRC) immatriculée
- Tourisme de Compétition (CT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Tourisme spécial Groupe 5 (HST)

Les voitures de la période H2 et I possédant un PTH sont autorisées, mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Définition des périodes de l'annexe K :

Période A : avant 1905	Période B : 1905 à 1918	Période C : 1919 à 1930
Période D : 1931 à 1946	Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965
Période G1 : 1966 à 1969	Période G2 : 1970 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975
Période H2 : 1976	Période I : 1977 à 1981	

4.3. - Assistance :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6 : Site et Infrastructure

6.1. - Description :

Le 6^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME reprend l'intégralité du parcours du 40^{ème} Rallye National des Monts Dôme, soit 215,000 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111,300km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 et 5	Olmet - Le Trévy	18,300 km	3 fois
ES 2, 4 et 6	Le Trévy - Chossière	18,800 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2. - Reconnaissances :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Les reconnaissances auront lieu exclusivement les 17, 18 et 23 Octobre de 08H00 à 22H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

Article 7 : Déroulement du Rallye

7.3.16 - Déroulement du rallye :

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante,
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures,
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5. - Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 9: Classements

Il sera établi deux classements pour les voitures des périodes E à H1 :

- pour les Catégories 1 et 1S confondues
- pour les Catégories 2 et 2S confondues

et un classement pour les voitures des périodes H2 et I : - pour la Catégorie 3

Article 10 : Prix et Coupes

Prix : CLASSEMENT GENERAL (toutes périodes confondues)

- Au premier 300 €
- Au second 210 €
- Au troisième 150 €

Si le nombre de partants est inférieur à 11, les prix en espèces seront divisés par deux.

Des **coupes** ou lots en orfèvrerie récompenseront les équipages classés et présents lors de la remise des prix. qui se déroulera le Samedi 24 Octobre 2009 à 21H00 à la Salle ESPACE, Place Saint-Exupéry à THIERS